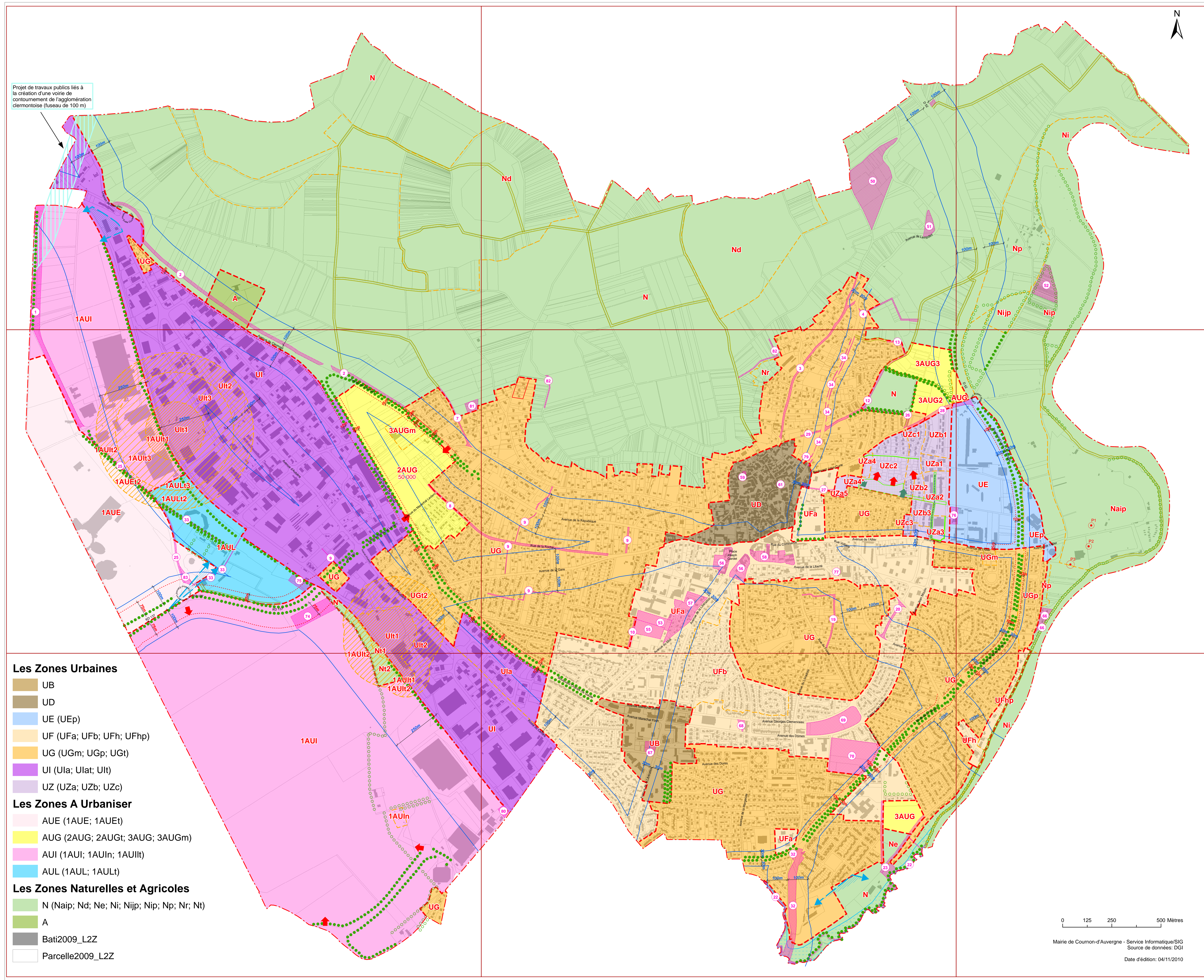


PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
 PLAN DE ZONAGE AU 1/7500ème

REVISION	MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR
PRESCRIPTION Délibération du Conseil Municipal du	1 Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 13/01/2009
ARRET DE PROJET Délibération du Conseil Municipal du	2 Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23/03/2006
APPROBATION Délibération du Conseil Municipal du 15/10/2003	3 Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 18/12/2009
	4 Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 04/11/2010
	5 _____

Projet de travaux publics liés à la création d'une voie de contournement de l'agglomération clermontoise (niveau de 100 m)



- Les Zones Urbaines**
- UB
 - UD
 - UE (UEp)
 - UF (UFa; UFb; UFh; UFhp)
 - UG (UGm; UGp; UGt)
 - UI (UIa; UIat; UIt)
 - UZ (UZa; UZb; UZc)
- Les Zones A Urbaniser**
- AUE (1AUE; 1AUEt)
 - AUG (2AUG; 2AUGt; 3AUG; 3AUGm)
 - AUI (1AUI; 1AUIIn; 1AUIIt)
 - AUL (1AUL; 1AULt)
- Les Zones Naturelles et Agricoles**
- N (Naip; Nd; Ne; Ni; Nijp; Nip; Np; Nr; Nt)
 - A
 - Bati2009_L2Z
 - Parcelle2009_L2Z

- Délimitation des plans de zonage au 2000ème
 - Limite communale
 - Limite de zone
 - Limite de secteur
 - Emplacement réservé
 - Elément remarquable d'intérêt paysager à conserver
 - Plantation d'alignement à créer ou à renforcer
 - Reculément
 - Voie bruyante
- Périmètre de protection des risques technologiques**
Sous-secteurs:
- t1: zone des effets irréversibles sur la santé
 - t2: zone des effets indirects de suppression
 - t3: zone des effets irréversibles liés au phénomène de boil-over avec boule de feu
- Secteur de point de vue
 - Cheminement piétonnier existant à conserver (Plan Départemental de Randonnée. Sentier Botanique.)
 - Emprise maximale de construction
 - Elément remarquable d'intérêt architectural et paysager à conserver
 - Puit de captage d'eau potable (Périmètre de captage immédiat)
 - Point de branchement possible d'une voie de desserte
 - Secteur de risques d'inondation (PPRI Auzon)
- LEGENDE SPECIFIQUE AU SECTEUR DES TOULAITs**
- Espace vert public
 - Marge de recul paysagée
 - Point de branchement du cheminement piétonnier
 - Cheminement piétonnier